

Précisions concernant les "morts du linky" et nouvelles procédures en justice contre moi

Bonsoir,

quelques nouvelles me concernant (dans le cadre de notre combat contre Linky) :

A) suite à mon décryptage du petit jeu malsain des "décodeurs" et "news-checkeurs", un responsable de Libération m'a appelé aujourd'hui pour m'ordonner, sous peine de procédure en justice, de retirer le passage où j'estime que, en refusant d'évoquer le scandale de la censure de Promotelec, la "checkeuse" est co-responsable des futurs morts du Linky.

A ce jour, en l'absence de la moindre justification pour ce refus, je ne vois aucune raison de me dédire. J'ai toutefois décidé de réécrire le passage concerné pour mieux expliciter mon point de vue. Je remercie donc les personnes qui ont mis mon texte en ligne de bien vouloir noter que le passage "**Déjà co-responsable des futurs morts du Linky par incendie**" a été enlevé et remplacé par le 3) ci-dessous.

Cf la version à jour ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/mensonges-decodeurs.htm>

B) Par ailleurs, j'ai été contacté par la Police pour enquête suite à une plainte déposée à mon encontre **par Enedis** du fait de cette affirmation (toujours par rapport aux incendies) : "*Enedis est accusé par plusieurs victimes de venir au plus vite dès qu'un incendie de Linky est signalé afin de faire disparaître toutes les preuves et de prétendre, ensuite, que l'incendie provenait d'une autre cause*".

Étant souvent en déplacement pour combattre Linky (je serai au salon Marjolaine pas plus tard que demain, 14h), je ne peux pas consacrer le temps nécessaire à préparer ma défense, aussi **je remercie par avance celles et ceux qui auraient dans leurs archives des déclarations de victimes d'incendies qui témoignent de ce que Enedis vient tout nettoyer...** Merci !

C) Enfin, je n'ai pas de nouvelles pour le moment des **4 procès** qui me sont intentés par UFC-QueChoisir : après [ma première victoire](#), la direction d'UFC a fait appel, j'attends la suite. Quant aux trois autres plaintes, le processus suit son cours et un premier procès est fixé pour le 8 novembre... 2019 ! Il faut savoir être patient, à suivre...

--

Bien cordialement

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33)

Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

3) Morts du Linky : quelle responsabilité pour les "décodeurs" et autres "news-checkers" ?

De façon étrangement similaire, la "décodeuse" du Monde et la "checkeuse" de Libération affirment comme une vérité absolue que le Linky n'a tué personne, **alors que rien ne permet d'être ainsi affirmatif**. Le minimum d'honnêteté leur commande pourtant de reconnaître qu'en fait elles n'en savent rien : recopier la position d'Enedis et des autorités n'est pas du journalisme.

Mais le pire est que l'une comme l'autre refusent obstinément et sans raison valable, malgré mes suggestions, d'évoquer [la censure par Promotelec de sa propre alerte aux](#)

[risques d'incendies en cas de pose du Linky](#). Est-ce parce que cette affaire contredit la position des autorités... et des deux journalistes ?

Il se trouve que l'information censurée permet précisément d'estimer que **le Linky tue et, si ce n'est encore le cas, qu'il va inévitablement tuer** : probablement sous pression d'Enedis et EDF, Promotelec prend le risque de condamner des gens pour protéger les intérêts industriels du programme Linky.

Ce véritable scandale est un sujet qui relève parfaitement de la mission des journalistes et, justement, la "décodeuse" du Monde et la "checkeuse" de Libération traitent du compteur Linky et des risques d'incendie. Des articles sur la censure de Promotelec pourraient à la fois **avertir des usagers du risque qu'ils courent**, mais éventuellement aussi **contraindre Promotelec à rétablir son alerte** et même à la diffuser largement.

On peut donc estimer que, **en refusant délibérément et de façon incompréhensible d'évoquer cette censure véritablement criminelle**, ces journalistes se rendent co-responsables des futurs morts du Linky par incendie.